

Taxe d'accise

un débat et bien avant qu'on sache si la clôture s'impose. Il se pourrait qu'un gouvernement minoritaire doive envisager le recours à la clôture. D'autre part, il est aussi possible qu'un gouvernement dispose d'une telle majorité qu'il n'envisage même pas d'avoir recours à cet instrument.

Les dispositions du Règlement, les procédures et les précédents établis au cours des 500 ans du Parlement britannique et des 100 ans du Parlement canadien nous ouvrent un immense champ d'action. Tous ces précédents ont leur raison d'être. Ils visaient tous à favoriser la démocratie en permettant à un gouvernement de gouverner et à l'opposition de faire valoir ses objections et de se préparer à former le gouvernement au besoin.

Je suis convaincu que le ministre actuel est un démocrate. Mais ce n'est pas le cas pour quelques autres ministres qui ont proposé cette mesure législative—par exemple, le ministre des Transports (M. Lang) et plusieurs autres. Je suis certain que le ministre est disposé à laisser la démocratie suivre son cours. Il sait fort bien que la démocratie comporte des inconvénients. En effet, il faut écouter son interlocuteur et il faut même l'écouter plus longtemps qu'on ne le souhaite. Le ministre sait bien également qu'il sera peut-être cet interlocuteur l'an prochain ou au cours des années à venir. Voilà pourquoi il veut garder au système toute sa souplesse.

Comment peut-on s'imaginer que des fonctionnaires, qui en sont venus à s'estimer intouchables, puissent rédiger une pareille mesure de clôture et que nous soyons assez bêtes pour l'adopter? Aucun député ne devrait appuyer ce projet de loi parce qu'il est question de clôture. D'après moi, lorsque nous serons à l'article 16 le ministre aurait même intérêt à le retirer.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je tenais cependant à dire quelques mots en présence du ministre après avoir entendu l'excellent discours de mon collègue de Timiskaming (M. Peters).

Je tiens à appuyer ce que les députés de l'opposition en général ont déclaré au sujet de la tendance croissante du gouvernement à inclure dans diverses mesures législatives des dispositions qui réduisent l'autorité du Parlement de même que les droits des parlementaires. En effet, de plus en plus de mesures législatives comprennent une disposition de clôture qui limite à l'avance les droits des parlementaires pour ce qui est d'étudier les mesures à la Chambre.

Je rappelle au ministre que c'est le troisième bill consécutif qui contient une disposition de ce genre. Ce n'est pourtant pas à cause de la nature inhabituelle de la mesure que le bill contient une telle disposition. Nous trouvons une disposition semblable dans le bill sur le référendum qui porte sur notre constitution. Le gouvernement usurpe sans vergogne les droits des parlementaires sous prétexte qu'il s'agit d'une question dont on ne parlera qu'en cas d'urgence. Ce projet de loi s'inscrit en fait dans un important remaniement constitutionnel. Les droits des parlementaires sont bafoués. On limite le temps des débats. De telles mesures s'attaquent donc aux fondements mêmes de notre constitution, aux fondations de notre pays.

[M. Peters.]

• (1430)

La mesure législative suivante proposée par le gouvernement est le bill relatif à la répartition de l'énergie, encore appelé bill sur l'énergie. Que prévoit ce projet de loi? Au cas où le gouvernement déciderait qu'il y a un risque ou un semblant de pénurie d'énergie, non pas nécessairement une véritable pénurie, il prévoit de limiter à trois jours le débat à la Chambre sur cette urgence.

Ensuite, le gouvernement a présenté un projet de loi traitant de la loi sur la taxe d'accise. Comme les députés de l'opposition l'ont fait remarquer à juste titre, le gouvernement a tendance à rabaisser le Parlement, à amoindrir les droits de chacun des députés, y compris les ministériels. Nous sommes maintenant saisis d'une disposition similaire, qui a pour résultat de limiter les débats relatifs aux décrets pris en vertu de l'article 15.

J'espère que le ministre s'expliquera sur cette disposition lors de l'étude en comité plénier. On s'inquiète de plus en plus, non seulement à la Chambre mais parmi les éditorialistes et même parmi les Canadiens en général, du fait que le gouvernement saisis toutes les occasions de réduire les droits du Parlement lorsque cela ne fait pas son affaire d'expliquer sa démarche ou d'en saisir le Parlement.

M. Chrétien: Il y a un débat.

M. Hnatyshyn: Je suis heureux que le ministre reconnaisse le fait que nous aurons l'occasion de débattre le bill au Parlement. Les députés savent-ils de quel genre de débat le ministre veut parler? Il parle d'un débat de cinq heures. Avec la nouvelle carte électorale, nous aurons plus de députés à la Chambre. Nous serons 282. Si on soustrait de ce nombre les 24 ou 25 qui dirigeront des ministères, il reste encore un nombre important de députés de l'arrière-ban, soit environ le

nombre actuel des députés indépendants, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas membres du cabinet. Supposons que nous débattions une question qui intéresse la majorité des députés. Divisons ce nombre par deux pour savoir combien de députés pourraient prendre la parole dans le débat.

M. Kempling: Ils auraient trois minutes chacun.

M. Hnatyshyn: Mon collègue dit qu'ils auraient trois minutes chacun. De la façon dont nous procédons à la Chambre, si nous soustrayons le temps que prennent les diverses procédures, chacun de ces députés n'aura que le temps de dire quelques mots ou même un seul. Lorsqu'il s'agit de questions assez importantes, le gouvernement peut abrégier le débat car il a la ridicule manie d'imposer la clôture avant que le débat commence.

Ce n'est pas la première fois que je parle de cette question. J'en ai parlé déjà à propos d'autres projets de loi. Si le gouvernement trouve le temps de présenter à la Chambre le bill sur le référendum qui tient à cœur au premier ministre (M. Trudeau), au ministre de la Justice (M. Lalonde) et à d'autres, j'en reparlerai également. J'ai déjà parlé de cela à propos du bill sur l'énergie, et j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) comme je demande à présent au ministre des Finances, quels sont les critères au juste...